



N°16 / Nov. 2020



L'Isère au Sénat

La lettre d'information parlementaire

de **Frédérique PUISSAT & Michel SAVIN**, Sénateurs de l'Isère

« La République est en danger comme elle l'a rarement été »

C'est par ces mots solennels que le Président du Sénat, Gérard Larcher, a rendu hommage à Samuel Paty, nouvelle victime du terrorisme islamique. « *La République est en danger de nos reculs, de nos renoncements, de notre incapacité à nommer.* »

Ce sentiment que notre démocratie est menacée comme jamais, nous le partageons. Avec nos collègues du groupe Les Républicains au Sénat, nous dénonçons depuis des années le manque de fermeté et de courage politique du Gouvernement à l'égard de l'islamisme.

Alors que l'insécurité ne cesse de progresser dans nos communes, la République doit se ressaisir. Nous ne voulons plus de discours, nous voulons des actes à la hauteur des enjeux. Nous attendons du Gouvernement qu'il se saisisse des propositions faites par le Sénat, que ce soit la proposition de loi constitutionnelle récemment adoptée ou les diverses mesures que nous avons eu l'occasion de porter précédemment et qui sont toujours rejetées par la majorité présidentielle.

Notre République est également menacée par une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent. Alors que l'Isère et les Isérois ont déjà terriblement souffert du confinement du printemps, notre pays est de nouveau mis à l'arrêt. Ce nouveau confinement traduit l'échec du Gouvernement pour maîtriser le virus. Nous allons avoir besoin de la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous pour traverser cette épreuve.

C'est ensemble que nous pourrons gagner ces batailles et protéger notre pays.

Frédérique Puissat & Michel Savin
Sénateurs de l'Isère

TERRITOIRES



Le Sénat uni autour de Gérard Larcher pour la défense des territoires

Le 1^{er} octobre dernier, Gérard Larcher a été largement réélu Président du Sénat. Avec 231 voix sur 324 suffrages exprimés, cette belle victoire traduit l'attachement des sénateurs à la France des territoires.

Quatre jours après les élections sénatoriales de septembre, la Haute-Assemblée a désigné son nouveau Président. Sans surprise, Gérard Larcher (LR) a été réélu avec une confortable avance. Dans son discours d'investiture, il a présenté son nouveau projet pour les trois prochaines années.

Afin de faire vivre la démocratie, il a rappelé son opposition à toute forme d'affaiblissement du Parlement comme à la réduction du nombre de parlementaires. Il souhaite améliorer le processus de fabrication de la loi pour éviter la non-application des lois votées et le recours abusif aux ordonnances. Il veillera également à renforcer le pouvoir de contrôle de la Haute-Assemblée.

Farouche défenseur des territoires, Gérard Larcher a rappelé le travail effectué par le Sénat sur les « **50 propositions pour le plein exercice des libertés locales** ». Il a insisté sur l'importance du principe d'autonomie financière des collectivités et valorisé l'échelon communal, « *cellule de base de notre organisation administrative* ». Pour lui, l'État doit enfin reconnaître un droit à la différenciation des collectivités sans porter atteinte à l'unité de la République.

Au nom de la République, il a appelé les élus à **reconstruire la confiance avec les Français grâce à leurs actions de proximité**. Il a fait part de son attachement à la « *solidarité entre les générations et solidarité entre les territoires* », seules à même d'animer la communauté nationale.

« *Vitalité de la démocratie, force des territoires, le Sénat au service de la République: tel est le projet que je vous propose pour les trois prochaines années.* »

Pour conclure son discours, Gérard Larcher a expliqué le sens qu'il donne à la fonction de sénateur: **faire vivre la démocratie, incarner le territoire, être au service de la République et des citoyens**. Une définition que Frédérique Puissat et Michel Savin ne peuvent qu'approuver!

FRÉDÉRIQUE PUISSAT ET MICHEL SAVIN ÉLUS DANS LES BUREAUX DE LEURS COMMISSIONS LÉGISLATIVES RESPECTIVES

Le 7 octobre, Michel Savin et Frédérique Puissat ont été élus respectivement secrétaires du bureau de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des affaires sociales. Dans la continuité du travail accompli ces 3 dernières années, ils auront à cœur de défendre les spécificités iséroises au sein de ces deux commissions pour accompagner l'ensemble des acteurs de terrain dans leurs missions quotidiennes.

DANS L'HÉMICYCLE



HYDROÉLECTRICITÉ Michel Savin écrit à la Ministre de l'écologie

Michel Savin a interpellé par courrier la Ministre de l'écologie sur l'avenir des concessions hydroélectriques françaises, sujet sur lequel



la Commission Européenne a récemment mis en demeure la France pour obtenir la mise en concurrence des concessions échues. Michel Savin s'inquiète de cette situation qui fait peser des risques sur l'approvisionnement en eau, le bon fonctionnement du réseau d'électricité, la sécurité des barrages et qui pourrait entraîner une hausse des prix de l'électricité.



COLONIES DE VACANCES Michel Savin lance l'alerte sur leur survie

Au printemps dernier, Michel Savin a interpellé le Gouvernement sur la situation et l'avenir des colonies de vacances et des classes de découverte.



Bien que de nombreux séjours aient pu se dérouler cet été, la situation reste très difficile pour les acteurs de l'éducation populaire, collectivités comme associations, et il est urgent d'agir ! En effet, les colonies de vacances connaissent des difficultés multiples et une fréquentation en baisse depuis plusieurs années, et il est urgent de les soutenir à l'avenir. La jeunesse de notre pays ne doit pas être oubliée et ne doit pas faire les frais de cette période difficile, c'est pourquoi le Gouvernement doit s'engager pour permettre aux enfants de pouvoir continuer à partir en vacances et pour que les enfants des classes moyennes et populaires ne soient pas les premières victimes des possibles non-dépôts en vacances, notamment pour des raisons financières. Ainsi, il sera déterminant que l'État soutienne financièrement les acteurs de l'éducation populaire et encourage largement les départs lors de prochaines vacances.



SPORT EN ENTREPRISE Michel Savin fait adopter une mesure attendue

Michel Savin a permis l'adoption d'une mesure législative visant à encourager la pratique d'activités physiques en milieu professionnel, en permettant d'exclure de l'assiette des cotisations de Sécurité Sociale des avantages fournis par l'employeur pour favoriser la pratique sportive. En effet, depuis plusieurs années, des contentieux opposaient des chefs d'entreprises à l'administration fiscale, ce qui a gelé le développement de ces activités. Les études ont pourtant démontré que proposer aux employés de pratiquer une activité physique sur leur lieu de travail permet de renforcer leur bien-être, diminue les arrêts de travail et augmente la productivité. C'est désormais chose faite, et cela permettra de développer le sport en entreprise de manière plus importante !



PARIS 2024 : l'Isère largement plébiscitée comme Terre de Jeux 2024 et Centre de Préparation aux Jeux



Les collectivités iséroises se sont largement illustrées lors du dévoilement du label Terre de Jeux par le comité d'organisation des Jeux de Paris 2024. En effet, presque 30 collectivités ont été labellisées, ce qui souligne leur dynamisme en matière sportive et leur volonté de promouvoir la pratique d'activités physiques pour leurs habitants. Les inscriptions demeurent possibles et il est souhaitable que de nombreuses collectivités iséroises bénéficient de ce label d'ici 2024. Par ailleurs, 4 collectivités ont été retenues pour être centre de préparation aux Jeux, ce qui permettra à des équipes nationales de venir s'entraîner au cœur de notre département et profiter de nos nombreuses infrastructures.



>> RÉSOLUTION EUROPÉENNE

Frédérique Puissat et Michel Savin déposent une proposition de résolution européenne visant à « modifier le classement du loup au sein de la Convention de Berne »



Il y a 30 ans, la France a ratifié la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe en vue de préserver son patrimoine naturel issu de la faune et de la flore afin de le transmettre aux générations futures.

Trente ans plus tard, le loup y figure toujours comme une espèce strictement protégée malgré son expansion.

Or, dans un récent rapport, l'Office National de la Biodiversité montre que le nombre de loups n'a cessé de croître pour atteindre aujourd'hui 530 individus regroupés en 80 meutes.

Parallèlement, dans nos montagnes, les attaques sur les troupeaux ne cessent d'augmenter avec 3790 constats en 2019 et 12497 animaux morts recensés, mettant à mal l'activité pastorale notamment.

C'est pourquoi, Frédérique Puissat, Michel Savin et plusieurs de leurs collègues ont décidé de porter une proposition de résolution européenne visant à modifier le classement dont bénéficie le loup au sein de la Convention de Berne.

Devenue résolution du Sénat le 21 août 2020, le Gouvernement est désormais invité à soutenir ces orientations et à les faire valoir dans les négociations au Conseil européen.

Michel Savin renouvelé au comité directeur de l'ANEM

Lors du 36^e Congrès de l'Association Nationale des Élus de la Montagne à Corte, le comité directeur de l'association a été renouvelé. Michel Savin a été renouvelé en son sein, ce qui lui permettra de continuer à porter la voix des territoires de montagne isérois.

>> PROPOSITION DE LOI

Frédérique Puissat, rapporteur de la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

Frédérique Puissat a été nommée rapporteur du texte par la commission des affaires sociales du Sénat présidée par Catherine Deroche.



Cette proposition de loi issue de l'Assemblée Nationale comporte trois parties :

➔ La première vise au renforcement de l'inclusion dans l'emploi en modifiant les relations entre les structures d'insertion et Pôle Emploi, en augmentant la durée des contrats de travail des seniors et par la mise en place de nouvelles dispositions pour faciliter l'insertion en milieu ordinaire.

➔ La deuxième partie propose la prolongation et l'élargissement de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Cette expérimentation est déjà menée depuis 2016 sur 10 territoires au niveau national et devrait prendre fin en 2021. Le texte de loi vise à prolonger ce dispositif sur 5 années supplémentaires, sur ces territoires, et d'en ajouter 50 nouveaux sur la même période à venir.

➔ La dernière partie comporte diverses mesures d'ordre social dont la neutralisation des effets du « bonus-malus » sur les contributions patronales à l'assurance chômage, la prolongation de l'expérimentation du journal de bord des demandeurs d'emploi...

Frédérique Puissat a auditionné les différents acteurs nationaux de l'emploi et de l'insertion et s'est déplacée sur le terrain à la rencontre des acteurs locaux, en particulier en Isère. Dans ce cadre, elle a rencontré :

- Osez/Déclic, entreprise de travail temporaire d'insertion à La Tour du Pin ;

- La Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, entreprise d'insertion à Grenoble ;
- L'association MFI-SSAM, association intermédiaire d'insertion à Grenoble ;
- Passiflore, atelier et chantier d'insertion à Tullins ;
- Les élus de Trièves et d'Échirolles candidats à l'expérimentation Territoire zéro chômeur ;
- Les Vice-Présidentes du Département en charge de l'insertion et la famille.

« Ces rencontres ont été riches d'enseignements. Elles m'ont permis de mieux appréhender les préoccupations quotidiennes des acteurs de terrain et également de mesurer leur niveau d'engagement dans cette action sociale et solidaire. »

Réunie le mercredi 28 octobre 2020 à l'Assemblée Nationale, la commission mixte paritaire a trouvé un accord sur un texte définitif.

Frédérique Puissat s'est dite « très heureuse de cet accord conclu en commission mixte paritaire. Ce texte est très attendu par les professionnels de l'insertion par l'activité économique qui font un travail remarquable pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. »

La commission mixte paritaire a ouvert la voie à une augmentation dérogatoire par décret du nombre de territoires concernés et également que l'accord du Président du Conseil départemental soit une condition requise pour qu'un territoire se porte candidat et obtienne le financement des emplois créés dans le cadre de l'expérimentation.

Le texte de la CMP reprend par ailleurs l'ensemble des apports du Sénat en matière d'insertion par l'activité économique, notamment :

- le maintien de la possibilité de déroger à titre exceptionnel, pour les salariés seniors rencontrant des difficultés particulières, à la durée maximale de 24 mois de renouvellement des CDD au-delà de l'âge de 57 ans, en complément de la faculté de conclure un « CDI inclusion senior » ;
- l'encadrement renforcé de l'expérimentation du « contrat passerelle » et l'introduction d'un dispositif de « temps cumulé » visant à permettre une transition progressive entre un contrat d'insertion et un CDI ou un CDD à temps partiel ;
- la création d'une expérimentation visant à adapter les règles du dialogue social dans les structures d'insertion par l'activité économique.

Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont adopté définitivement le texte début novembre 2020.

FRÉDÉRIQUE PUISSAT

a écrit au nouveau Secrétaire d'État chargé de la ruralité

La Sénatrice de l'Isère se félicite de la création de ce Secrétariat d'État et prend note de la nomination de Monsieur Joël Giraud à ce poste.

La ruralité est un sujet qui tient particulièrement à cœur à Frédérique Puissat. Elle n'a donc pas perdu de temps pour interpellier le nouveau Secrétaire d'État sur le dossier de la réorganisation en cours des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

En effet, comme elle le rappelle dans son courrier, le maintien des trésoreries et des services publics en milieu rural est vital pour les emplois locaux, la qualité de vie et pour l'économie de ces territoires. La réorganisation du réseau des Finances Publiques, ne doit pas être vécue par les habitants comme le retrait de l'un des derniers services déconcentrés de l'État sur les territoires ruraux.

Frédérique Puissat demande au Secrétaire d'État la création urgente, dans chaque département, d'une instance permettant aux Parlementaires et aux élus locaux d'avoir connaissance de l'évolution de cette réforme et d'une garantie du maintien des services.

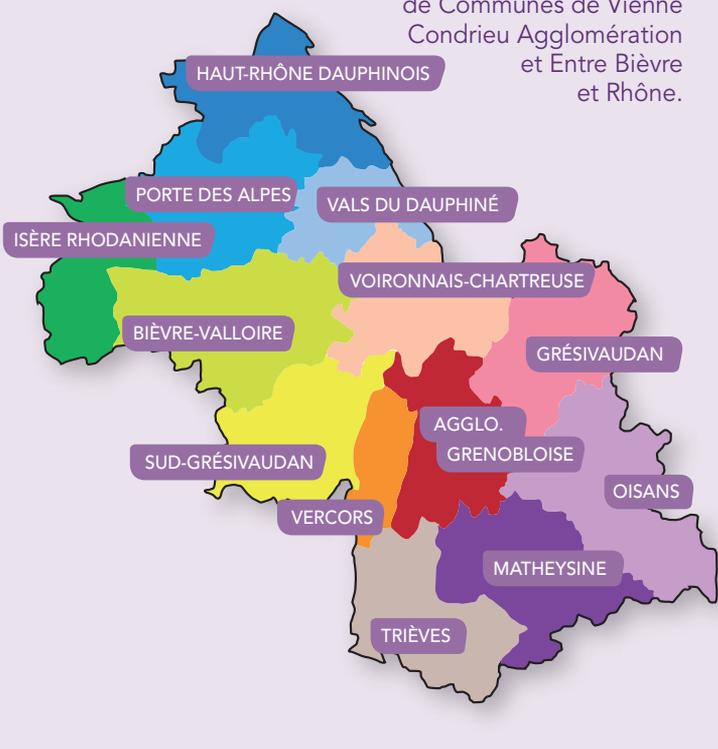
Au Sénat et en Isère

Frédérique Puissat et Michel Savin vont à la rencontre des Maires de l'Isère

Comme ils le font depuis le début de leur mandat, Frédérique Puissat et Michel Savin se rendent régulièrement dans les mairies du département. Ces rencontres avec les Maires leur permettent de mieux appréhender les préoccupations quotidiennes des élus de proximité et d'apporter de la valeur à leur action parlementaire.

Ainsi, depuis la mise en place des nouveaux conseils municipaux de juin dernier, ils se sont déjà rendus auprès des élus des territoires de Bièvre-Est, du Grésivaudan, des Balcons du Dauphiné, de l'Oisans et de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné.

D'ici à la fin de l'année 2020, ils iront à la rencontre des Maires des Communautés de Communes de Vienne Condrieu Agglomération et Entre Bièvre et Rhône.



>> DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Sénat a adopté, jeudi 22 octobre, la proposition de loi visant à réformer la procédure d'octroi de la DETR

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est essentielle pour les communes rurales. Toutefois, sa procédure d'attribution est à plusieurs égards insatisfaisante.

Le Préfet dispose en effet de la capacité de retenir les projets de son choix sans être lié par les priorités établies par la commission. Le rôle de la commission est également limité car il ne porte que sur les projets d'une subvention supérieure à 100 000 €, c'est-à-dire une minorité des dossiers de demande. Par ailleurs, dans certains départements, le règlement départemental prévoit, à l'initiative du Préfet, des critères qui excluent définitivement des communes du bénéfice de cette dotation.

Les dispositions prévues, jusqu'à ce jour, par loi ne sont donc pas satisfaisantes et cette proposition de loi sénatoriale vise à les modifier, notamment en :

- rendant impossible l'exclusion d'une commune ou d'un EPCI du bénéfice de la DETR sur d'autres critères que ceux fixés par la loi ;

- confortant le rôle de la commission d'élus en l'ouvrant à l'ensemble des parlementaires du département ;
- en abaissant à 80 000 € le montant de la subvention proposé par le Préfet au-delà duquel une saisine pour avis de la commission est requise ;
- instituant dans l'enveloppe globale de la DETR, une dotation qui permettrait aux parlementaires de soutenir un projet de subvention, si son montant s'élève à moins de 100 000 € ;
- rendant obligatoire la motivation des refus d'attribution des subventions ;
- prévoyant la présentation par le Préfet à la commission d'élus, en fin d'année, d'un bilan des crédits consommés et des crédits non affectés.

Cette proposition de loi a été transmise à l'Assemblée Nationale pour un prochain examen.

>> LAÏCITÉ

Le Sénat vote à l'unanimité une modification de la Constitution

Le 19 octobre, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi constitutionnelle visant à garantir la prééminence des lois de la République, présentée par Philippe Bas, Bruno Retailleau, Hervé Marseille et cosignée par Frédérique Puissat et Michel Savin.

Alors que les aspirations communautaires se font entendre de façon croissante en France, la République ne peut rester sans réaction face à ces revendications qui prétendent faire prévaloir sur les lois de la République des normes découlant de convictions religieuses ou des règles reposant sur des appartenances ethniques. La proposition de loi telle qu'adoptée au Sénat permettrait :

- De consacrer, à l'article 1^{er} de la Constitution, le principe selon lequel « nul individu ou nul groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer de la règle commune » afin de donner aux acteurs de terrain (Maires, chefs d'entreprise, médecins, etc.) les moyens juridiques de s'opposer aux revendications communautaristes ;
- D'imposer aux partis et groupements politiques de respecter le principe de laïcité afin de donner une base constitutionnelle à l'interdiction de financement public de partis communautaristes et d'ouvrir la possibilité de dissoudre ces partis.

L'Assemblée Nationale doit maintenant inscrire cette proposition de loi à son ordre du jour, afin qu'un référendum sur le sujet puisse être convoqué dès son adoption.

Contacts :

	Permanences parlementaires 1, place de l'Étoile 38000 Grenoble Tél. : 04 76 63 22 54 8, rue Joseph Cugnot - CS 92004 38307 Bourgoin-Jallieu Cedex Tél. : 06 89 25 43 71
	Actualité, coulisses, réactions et commentaires en direct... Rejoignez Michel Savin et Frédérique Puissat sur leurs pages Facebook
	Retrouvez Michel Savin sur Twitter : @MichaSavin38
	Internet: www.michelsavin.fr www.w.frederiquepuissat.fr

CHANGEMENT D'ADRESSES